AR_2026_063

Mairie de
LAVEISSIERE
15300

Téléphone : 04 71 20 04 42
LAVEISSIERE - LE LIORAN STATION d'Hiver et d'Été
Altitude 950 m - 1800 m
Courriel : secretariat@laveissiere.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

arrêté abrogeant l'arrêté interdisant l'eau à la consommation humaine sur le réseau des Cheyrouses

Le maire de la commune de Laveissière,

Vu les articles L-1311.2 et R-1321.2 du Code de la Santé Publique relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine,

Vu l'arrêté municipal en date du 28/10/2026 interdisant l'eau à la consommation humaine sur le réseau des **Cheyrouses** , suite aux résultats d'analyse non-conformes, relatifs aux prélèvements du 26/10/2026,

Vu les résultats satisfaisants du contrôle sanitaire du 02/11/2026 effectué par l'ARS,

Considérant que **l'arrêté municipal précité interdisant l'eau à la consommation humaine n'a plus aucun obje**t,

Sur proposition de Monsieur le **Maire de Laveissière**,

ARRETE

Article 1 :

L'arrête municipal du 28/10/2026 interdisant l'eau à la consommation humaine sur le réseau des Cheyrouses suite aux résultats d'analyse non-conformes en date du 26/10/2026 **est abrogé**.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à M. Le préfet de Cantal,
Madame la Directrice Départementale du Cantal de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes,
Et diffusé à la population.

jeudi 05 novembre 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Christian BOUVET

MAIRIE DE LAVEISSIERE (Cantal) 15300